

Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 10

Pouvoirs : 2

L'an deux mil dix-sept, le 24 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2017

Présents : Thierry ALBERT, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Olivier JEHANNE, Didier RIDARD, Jean-Luc RIDARD.

Pouvoirs : Régis BERTHAULT à Henri DORANLO

Michel CHASLES à Didier RIDARD

Secrétaire de séance : Maryvonne GARNIER

Sommaire

2017/006. Bâtiments scolaires : Acquisition de matériel informatique (écoles) - Dotation Equipement des Territoires Ruraux – Année 2017. Page 2

2017/007. Bâtiments publics : Travaux d'Aménagements du cimetière - Dotation Equipement des Territoires Ruraux – Année 2017. Page 2

2017/008. Equipements de sécurité – Travaux de voirie à proximité des écoles – Sécurité des usagers - Dotation Equipement des Territoires Ruraux – Année 2017. Page 3

2017/009. Travaux de voirie à proximité des écoles – Sécurité des usagers- Aires d'arrêt de bus sur tous types de voies en agglomération - Répartition des recettes des amendes de police – (Dotation 2016 - Programme 2017). Page 3

2017/010. Convention avec la SADIV. Page 4

2017/011. Assainissement collectif- Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service. Page 4

2017/012. Droit de préemption urbain. Page 5

Communication des élus

. Monsieur le Maire :

- Une visite est prévue avec le BRUDED ce mercredi 25 janvier à Bazouges sous Hédé et Langouët sur l'aménagement. Il y participera.
- Invitation du C.D.H.AT. à Chantepie le vendredi 3 février à 14 h 30. Thierry Albert représentera la commune.
- Réunion sur les formations de l'ARIC (attentes et propositions) est programmée le samedi 4 février à la mairie de Vern sur Seiche de 9 h 15 à 12 h 30.
- Café Salmon : il est apporté des informations complémentaires, notamment sur la superficie de la cuisine, sur l'acquisition du fonds de commerce, sur l'octroi de subvention, ...
- Conseil d'école « les Gallo Peints », Gaëlle Daniélou, conseillère municipale et membre de la commission affaires scolaires, représentera la commune.

Votes à main levée.

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 janvier 2017 : adopté à l'unanimité

2017/006

Bâtiments scolaires : Acquisition de matériel informatique (écoles)
Dotation Equipement des Territoires Ruraux – Année 2017

Monsieur le Maire expose la demande de l'école communale « les Gallo Peints » qui souhaitent acquérir du matériel informatique.

La demande comprend :

- 1 ordinateur portable adulte
- 1 ordinateur portable adulte compatible Adobe illustrator + Photoshop
- 4 vidéoprojecteurs permanents pour les classes fixés au tableau ou plafond, ou 4 vidéoprojecteurs avec interactivité pour les classes fixés en permanence
- 12 minis ordinateurs de 15 pouces pour les élèves.

Trois sociétés ont été consultées, et toutes ont répondu.

Certains élus s'interrogent sur la nécessité d'avoir 4 vidéoprojecteurs avec interactivité. Ne faudrait-il pas en acquérir un et trois vidéoprojecteurs permanents.

Monsieur le Maire souligne qu'il semble plus opportun que toutes les classes soient équipés avec le même matériel.

Après avoir pris connaissance des différents devis et de l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de retenir la société TBI PLOERMEL CALIPAGE OFFICE, dont le montant du devis s'élève à la somme de 11 313,00 € H.T.
- autorise le maire à signer le bon de commande,
- arrête les modalités de financement : D.E.T.R. 35 %, le reste étant couvert par des fonds propres de la commune,
- sollicite de l'Etat, au titre de la D.E.T.R., exercice 2017, une subvention pour acquisition de matériel informatique (écoles).

2017/007

Bâtiments publics : Travaux d'Aménagements du cimetière
Dotation Equipement des Territoires Ruraux – Année 2017

Monsieur Olivier Jehanne, adjoint, présente à l'assemblée les dossiers concernant des travaux d'aménagements au cimetière, à savoir :

- remplacement du portail rue du Pont Sel avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- travaux de voirie : allées

Pour le dossier portail, deux entreprises ont répondu ; tandis que pour les travaux de voirie trois entreprises ont répondu dont l'une a fait deux propositions au sujet des pavés (en granit jaune ocre ou en béton granité).

La commission voirie a étudié les différents devis et propose de retenir :

- ESAC-OUEST de Guer pour le portail dont le coût s'élève à 2860,00 € HT
- H.B.T.P. de Mordelles pour les travaux de voirie pour un montant de 19 415,00 € HT

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint, le conseil municipal à l'unanimité :

- valide la décision de la commission voirie,
- décide de retenir l'entreprise ESCA-OUEST pour le portail,
- décide de retenir l'entreprise H.B.T.P. de Mordelles pour les travaux de voirie (allées),
- autorise le maire à signer les devis retenus,

- arrête les modalités de financement : D.E.T.R. 40 %, le reste étant couvert par des fonds propres de la commune,
- sollicite de l'Etat, au titre de la D.E.T.R., exercice 2017, une subvention pour « Bâtiments Publics » : Travaux d'aménagements du cimetière : travaux de voirie, et remplacement du portail rue du Pont Sel accessible aux personnes à mobilité réduite.

2017/008

Équipements de sécurité – Travaux de voirie à proximité des écoles – Sécurité des usagers **Dotations Equipement des Territoires Ruraux – Année 2017**

Monsieur Thierry Albert, adjoint à la voirie en agglomération, présente aux membres du conseil municipal le dossier ayant comme objet : l'aménagement d'un parking près des écoles avec aménagement d'un arrêt de cars.

Les élus prennent connaissance du plan du futur aménagement rue du Prélois et ce suite à l'acquisition de la parcelle AD 488.

Trois entreprises de travaux publics ont été consultées, deux ont répondu.

La commission de voirie a étudié les propositions effectuées et a émis un avis favorable à EUROVIA, agence de Rennes, à Bruz pour un montant H.T des travaux de 63 111,75 €.

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint, le conseil municipal à l'unanimité :

- valide la décision de la commission voirie,
- décide de retenir l'entreprise EUROVIA, dont le montant s'élève à 63 111,75 € HT,
- autorise le Maire à signer le marché,
- arrête les modalités de financement : D.E.T.R. 40 %, le reste étant couvert par des fonds propres de la commune,
- fait savoir que l'acquisition du terrain est d'une valeur de 22 920,00 € ; frais de géomètre 1 062,50 € HT,
- sollicite de l'Etat, au titre de la D.E.T.R., exercice 2017, une subvention pour « Equipements de sécurité » - Travaux de voirie à proximité des écoles – Sécurité des usagers : Acquisition de terrain et aménagement d'un parking près des écoles avec aménagement d'un arrêt de cars.

2017/009

Travaux de voirie à proximité des écoles – Sécurité des usagers

Aires d'arrêt de bus sur tous types de voies en agglomération

Répartition des recettes des amendes de police – (Dotations 2016 - Programme 2017)

Monsieur Thierry Albert, adjoint à la voirie en agglomération, présente aux membres du conseil municipal le dossier ayant comme objet :

- l'aménagement d'un arrêt de cars rue du Prélois,
- l'aménagement d'un parking près des écoles.

Les élus prennent connaissance du plan du futur aménagement rue du Prélois et ce suite à l'acquisition de la parcelle AD 488.

Trois entreprises de travaux publics ont été consultées, deux ont répondu.

La commission de voirie a étudié les propositions effectuées et a émis un avis favorable à EUROVIA, de Bruz pour :

- l'aménagement d'un arrêt de cars, dont le devis s'élève à 23 589,50 € H.T.
- l'aménagement d'un parking près des écoles, pour un coût de 39 522,25 € HT

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint, le conseil municipal à l'unanimité :

- valide la décision de la commission voirie,
- décide de retenir l'entreprise EUROVIA, pour :
 - . l'aménagement d'un arrêt de cars, dont le devis s'élève à 23 589,50 € H.T.
 - . l'aménagement d'un parking près des écoles, pour un coût de 39 522,25 € HT
- autorise le Maire à signer les marchés,
- sollicite le Conseil Départemental au titre de la répartition des recettes des amendes de police (Dotation 2016 – Programme 2017) pour le financement des projets suivants :
 - . aménagement d'un arrêt de car
 - . aménagement d'un parking près des écoles.

2017/010

Convention avec la SADIV

Monsieur le maire présente la convention entre le département d'Ille-et-Vilaine et la commune de Maxent. La SADIV est un établissement dépendant du Conseil Départemental, qui assiste les communes de moins de 2000 habitants.

L'Assemblée départementale a en effet constaté que nombre d'élus de petites et moyennes collectivités, confrontés à des responsabilités grandissantes impliquant la résolution de problèmes toujours plus complexes, se trouvaient souvent démunis en terme de conseil pour pouvoir apprécier les situations, résoudre les difficultés et donc mettre en œuvre de façon optimale leurs décisions.

Cette convention a deux missions précises :

- le projet de création de lotissement,
- la gestion d'une ruine en entrée de bourg, route de Baulon.

La durée de la mission a été fixée à 9 demi-journées et le coût de l'assistance est de 3 780,00 € HT soit 4 538,00 € TTC. Le coût pour la commune étant de 907,20 € TTC soit 20 % du coût TTC de la mission.

Après avoir pris connaissance de la convention et entendu l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable aux missions confiées à la SADIV,
- autorise le maire à signer la convention entre la commune de Maxent et le Vice-Président délégué au suivi des relations avec la SPL.

2017/011

Assainissement collectif

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service

Monsieur Thierry Albert, adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

I.S.A.E. (Institut en Santé Agro Environnement) – site de Combourg, assistant conseil auprès de la collectivité, a rédigé un projet de rapport.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Nombre d'abonnements : 204 (en 2014 : 204)

Total des volumes facturés : 16 079 m³ (en 2014 : 13 138 m³, soit + 22,39 %)

Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées : réseau séparatif : 3 ,700 km.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 287,20 € (sur la base du tarif au 1er janvier 2016, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,40 €/ m³, soit en baisse de 0,51 % par rapport à 2015.

Sur ce montant, 42 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 42 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 16 %.

Après présentation de ce rapport par monsieur Thierry ALBERT, adjoint, le conseil municipal :

- adopte à l'unanimité le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Maxent. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

2017/012

Droit de préemption urbain

Un droit de préemption urbain a été institué le 5 octobre 2011 sur les biens situés en zones urbanisées et urbanisables U et AU qui sont définies par le Plan Local d'Urbanisme.

La commune peut exercer son droit de préemption sur ces zones.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal par vote à main levée et à l'unanimité, décide de ne pas préempter le bien situé 4, rue Précouët, section ZK numéro 155, d'une superficie de 588 m².